



Engagement démarche « Table d'hôtes du Loiret »

1. Pré-requis

L'hébergeur doit gérer des chambres d'hôtes qualifiées Chambre d'hôtes Référence® ou labellisées Gîtes de France, Clévacances....

2. Offrir une prestation supplémentaire

L'hébergeur doit proposer à ses hôtes la possibilité de savourer un dîner composé d'un menu unique de l'apéritif au dessert (sans possibilité de choisir les entrées, plats ou desserts).

3. Respecter la réglementation

L'hébergeur doit être déclaré et respecter la réglementation en vigueur en proposant la prestation « table d'hôtes » uniquement aux hôtes hébergés dans sa maison d'hôtes et à un tarif unique, renseigné explicitement sur la grille tarifaire des chambres d'hôtes.

4. Faire découvrir une cuisine de terroir

La cuisine faite maison est réalisée à partir de produits bruts acquis majoritairement frais. Le menu doit être composé principalement de produits régionaux de saison.

5. Aménagement de la salle

La salle doit être aménagée de façon chaleureuse et tenue propre en permanence. La mise en place de la table (linge de table et vaisselle) doit être soignée et en harmonie avec le style de la maison d'hôtes. Si les hôtes sont accueillis à l'extérieur, cet espace doit être propre et en bon état.

6. Partager un moment unique avec ses hôtes

L'hébergeur doit servir le repas à la table familiale pour offrir un moment convivial, favorisant l'échange et le partage d'expériences et d'anecdotes entre lui et ses hôtes. L'aménagement de tables individuelles est toléré sous réserve que l'hébergeur garantisse qu'il passe un moment de partage avec chaque hôte.

7. Durée de l'engagement

Le présent engagement est signé pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Une visite de contrôle pourra être effectuée.

L'hébergeur doit informer le référent qualité à Tourisme Loiret par courrier ou courriel si :

- il ne souhaite pas reconduire son engagement,



TABLE D'HÔTES DU LOIRET
Savourez terroir & convivialité



- en cas de changement de propriétaire ou de gérant de l'établissement.

Si l'hébergeur ne respecte pas les engagements énoncés ci-dessus, Tourisme Loiret peut prononcer son exclusion de ladite démarche par courrier ou courriel.

8. Promotion de la démarche « Table d'hôtes du Loiret »

Une plaque « Table d'hôtes du Loiret » est remise.

Le signataire peut apposer le logo de la démarche sur tous ses supports de communication, dans le strict respect de la charte graphique établie.

En cas de non-reconduction ou de retrait de la démarche, le signataire devra :

- retirer cette plaque et la retourner à Tourisme Loiret,
- n'aura plus le droit d'utiliser le logo de celle-ci dans tous ses supports promotionnels,
- ne sera plus valorisé pour ce service de qualité sur tourismeloiret.com et les sites institutionnels partenaires.

Je soussigné(e) : M. /Mme
Propriétaire des chambres d'hôtes de :
situées :
.....
qualifiées ou labellisées :

m'engage à respecter le référentiel de la démarche « Table d'hôtes du Loiret »

Fait à : le :

Signature :

L'ÉVASION AUTHENTIQUE
DANS LE LOIRET

Tourisme Loiret – Hôtel du Département – 15, rue Eugène Vignat – 45945 ORLEANS
Tél. : 02 38 78 04 04 • info@tourismeloiret.com

TOURISMELOIRET.COM